

# Le PPRT pilote de Mazingarbe

En 2004, la plate-forme chimique de Mazingarbe a été retenue avec sept autres sites en France pour mener une expérimentation sur la mise en œuvre d'un PPRT concernant deux exploitations industrielles situées sur un même site :

- la Société de la Grande Paroisse, classée AS pour le stockage d'ammoniac ainsi que la fabrication et le stockage d'acide nitrique, d'engrais azoté et de nitrate d'ammonium technique ;
- la Société Artésienne de Vinyle (SAV), classée AS pour le stockage de gaz combustible liquéfié (monochlorure de vinyle).

La réunion de lancement du 5 mai 2004 a permis de présenter la démarche à l'ensemble du groupe de concertation qui, en l'absence du décret d'application de la loi du 30 juillet 2003, avait été composé de façon à associer tous les membres potentiels.

Deux sous-groupes de travail ont été constitués :

- un sur les aléas, animé par la DRIRE, devait, à partir des études de dangers, arriver à caractériser les aléas liés aux accidents possibles (gravité, probabilité, cinétique) ;
- un sur les enjeux, animé par la DDE, devait faire l'inventaire des occupations de l'espace dans les zones caractérisées par les aléas fournis par la DRIRE et proposer un projet de règlement sur ces zones.

Plusieurs réunions ont eu lieu, permettant de tester les méthodologies en cours d'étude au niveau national.

**Lors de la réunion plénière du 21 juin 2005, la cartographie des aléas a pu être présentée en prenant en compte les hypothèses validées par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Seule la commune de Mazingarbe restait touchée par des zones de restriction au niveau de l'usage des sols. La sortie du décret relatif à la mise en œuvre des PPRT le 7 septembre 2005 devrait permettre de proposer au préfet du Pas-de-Calais la signature du règlement de ce PPRT avant la fin de l'année 2006.**